

D&P Finance
Société par actions simplifiée
Au capital de 2.686.800 euros
Siège social : 43/45, avenue Kléber - Paris (75116)
494 124 977 R.C.S. Paris

Monsieur Gilles Brenier
3, rue du Bisse à Crans-Montana (3963)

Monsieur Benoit Marzloff
35, quai de Grenelle – Paris (75015)

Monsieur Christian Louis-Victor
5, villa Houssay – Neuilly-Sur-Seine (92200)

Monsieur Baudoin de Pimodan
25, rue Raspail - Levallois (92300)

Monsieur Robert de Metz
Président
Solocal Group
Tours du Pont de Sèvres
204, Rond-point du Pont de Sèvres
92100 Boulogne-Billancourt

Paris, le 18 novembre 2016

Par voie électronique et lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 15 décembre 2016

Monsieur le Président,

En notre qualité d'actionnaires de la société Solocal Group (la « Société »), détenant ensemble 321.005 actions représentant 0,82% du capital de la Société, nous avons l'honneur de vous adresser sous ce pli, en application des dispositions des articles L225-105 et R225-71 du Code de commerce et de l'article 28 des statuts de la Société, le texte de seize résolutions, accompagnées de l'exposé de leurs motifs, que nous vous demandons de soumettre, dans le cadre de son ordre du jour, au vote de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 15 décembre 2016.






La présente demande d'inscription de nos projets de résolution est motivée par la perte de confiance d'une grande partie de l'actionnariat de Solocal Group dans le Conseil d'administration de la Société, en raison de l'élaboration et de la présentation d'un second projet de restructuration financière dont les caractéristiques, telles que rendues publiques par la Société, montrent qu'il s'avère contraire aux intérêts sociaux et à ceux des actionnaires.

Vous voudrez bien trouver sous ce pli les documents attestant de la détention de nos titres, ainsi que les informations légales relatives aux administrateurs dont nous demandons la désignation.

Handwritten signature and initials in black ink, located at the bottom right of the page.

Nous vous remercions de porter nos résolutions à la connaissance de l'ensemble des actionnaires de Solocal Group.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre parfaite considération.

	
D&P Finance Représentée par Didier Calmels Président	Gilles Brenier Représentée par Didier Calmels
	
Christian Louis-Victor Représentée par Didier Calmels	Monsieur Benoit Marzloff Représentée par Didier Calmels
	
Baudoin de Pimodan	



SOLOCAL GROUP
Assemblée Générale du 15 décembre 2016

**Inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions par
D&P Finance, Messieurs Gilles Brenier, Christian Louis-Victor,
Baudoin De Pimodan et Benoit Marzloff
(Art. 28 des statuts et L.225-105 et R.225-71 du C.com)**

Les résolutions ci-dessous sont présentées en vue de recomposer la gouvernance de la Société afin de permettre l'élaboration d'un plan qui fasse de l'intérêt de l'entreprise, et non exclusivement des fonds spéculatifs créanciers, l'objectif principal de sa restructuration.

Solocal Group ne doit pas être instrumentalisée par ses créanciers qui continueraient d'appréhender l'essentiel des richesses créées par la Société. Pour cela, Solocal Group doit éviter de tomber sous le contrôle capitalistique majoritaire des fonds spéculatifs créanciers, qui comptent en outre bénéficier d'une dispense d'OPA, ce que traduit pourtant le plan proposé aujourd'hui, même dans la perspective d'une souscription de la part des actionnaires à hauteur de 200 M€.

Au contraire, les résultats d'exploitation du Groupe doivent être consacrés prioritairement aux investissements d'avenir qui permettront de conforter son positionnement stratégique à moyen terme.

Egalement, le nouveau plan à proposer ne doit pas se limiter à l'émission d'actions gratuites, ce qui ne suffirait pas à relancer l'entreprise dans la mesure où celle-ci continuerait à verser 35 M€ d'intérêts annuels.

Pour servir ces objectifs, D&P Finance, ainsi que l'ensemble des actionnaires à l'origine des présentes résolutions et ceux qui s'apprentent à les rejoindre, soutiendront la nouvelle gouvernance en vue d'aboutir enfin à une solution de restructuration équilibrée qui assurera la pérennité de l'entreprise et l'avenir de ses salariés.

I. Révocation de Monsieur Robert de Metz


Motivation de la révocation de M. Robert de Metz :

M. Robert de Metz, en ses qualités d'administrateur et de Président du Conseil d'administration de la Société, a participé à l'élaboration et a soutenu un projet de restructuration financière de la Société qui a été rejeté par les actionnaires. Il soutient à présent un deuxième plan dont les caractéristiques qui ont été rendues publiques montrent qu'il s'avère peu différent du précédent, et tout aussi contraire que le premier tant à l'intérêt social de Solocal Group qu'à celui de ses actionnaires.

Une part importante de l'actionnariat s'oppose à ce projet, qui ne fait que confirmer la perte de confiance de la part de nombreux actionnaires à l'égard de M. Robert de Metz, ce qui ne permet pas de le maintenir dans ses fonctions d'administrateur de la Société.

La perte de confiance dans la gouvernance actuelle est encore renforcée par le fait que le Directeur général de la société ait déclaré par voie de presse qu'il envisageait de quitter ses fonctions afin de présenter un plan de reprise des activités sociales.

Pour leur part, les actionnaires à l'initiative du présent projet de résolutions considèrent qu'un nouveau plan doit être adopté. Ce plan devra comporter d'une part la renonciation par les créanciers au profit de la Société à une part substantielle de leurs créances, en capital et/ou intérêts, afin d'alléger fortement le poids de la dette et de mettre la Société en mesure de financer ses besoins d'investissement par ses cash flow d'exploitation, et d'autre part une dilution beaucoup moins importante des actionnaires actuels.


1

Ce plan doit s'accompagner d'une réflexion approfondie sur le business model du Groupe.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition de plusieurs actionnaires représentant le pourcentage de capital prévu par la Loi, après considération des motifs présentés et mise en mesure de l'intéressé de présenter ses observations, révoque à effet de la présente assemblée générale M. Robert de Metz de ses fonctions d'administrateur de la Société.

II. Nomination de Monsieur Didier Calmels en qualité d'administrateur

Motivation de la nomination de M. Didier Calmels :

La nomination de M. Didier Calmels, qui détient indirectement au travers de sa société D&P Finance 62.000 actions Solocal Group, permettra de faire entrer au Conseil d'administration de la Société un administrateur qui bénéficie du soutien et de la confiance de nombreux actionnaires, et dont le savoir-faire dans le domaine du restructuring constituera un atout majeur pour négocier un plan de restructuration équilibré, qui préserve les intérêts sociaux de Solocal Group et ceux de ses actionnaires.

Les informations légales relatives à M. Didier Calmels ont été communiquées à Solocal Group en même temps que le texte de la présente résolution et que son exposé des motifs.

Pour le cas où il serait élu en qualité d'administrateur, M. Didier Calmels déclare accepter ces fonctions et remplir toutes les conditions prévues par la Loi pour les exercer. Il remercie l'assemblée générale de la confiance qu'elle voudra bien lui témoigner.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition de plusieurs actionnaires représentant le pourcentage de capital prévu par la Loi, décide de nommer, en qualité d'administrateur de la Société Monsieur Didier Calmels, 65 ans, de nationalité française, pour une durée de 4 années qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.



2

III. Révocation de Monsieur Jean-Pierre Remy

Motivation de la révocation de M. Jean-Pierre Remy :

M. Jean-Pierre Remy, en ses qualités d'administrateur et de directeur général de la Société, a participé à l'élaboration et a soutenu un projet de restructuration financière de la Société qui a été rejeté par les actionnaires. Il soutient à présent un deuxième plan dont les caractéristiques qui ont été rendues publiques montrent qu'il s'avère peu différent du précédent et tout aussi contraire que le premier tant à l'intérêt social de Solocal Group qu'à celui de ses actionnaires.

Une part importante de l'actionnariat s'oppose à ce projet, qui ne fait que confirmer la perte de confiance de la part de nombreux actionnaires à l'égard de M. Jean-Pierre Remy, ce qui ne permet pas de le maintenir dans ses fonctions d'administrateur de la Société.

La perte de confiance dans la gouvernance actuelle est encore renforcée par le qu'il ait déclaré par voie de presse qu'il envisageait de quitter ses fonctions afin de présenter un plan de reprise des activités sociales.

Pour leur part, les actionnaires à l'initiative du présent projet de résolutions considèrent qu'un nouveau plan doit être adopté. Ce plan devra comporter d'une part la renonciation par les créanciers au profit de la Société à une part substantielle de leurs créances, en capital et/ou intérêts, afin d'alléger fortement le poids de la dette et de mettre la Société en mesure de financer ses besoins d'investissement par ses cash flow d'exploitation, et d'autre part une dilution beaucoup moins importante des actionnaires actuels.

Ce plan doit s'accompagner d'une réflexion approfondie sur le business model du Groupe.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition de plusieurs actionnaires représentant le pourcentage de capital prévu par la Loi, après considération des motifs présentés et mise en mesure de l'intéressé de présenter ses observations, révoque à effet de la présente assemblée générale M. Jean-Pierre Remy de ses fonctions d'administrateur de la Société.

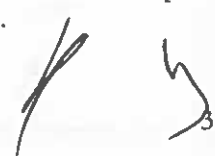
IV. Nomination de Monsieur Philippe Besnard en qualité d'administrateur

Motivation de la nomination de M. Philippe Besnard :

La désignation de M. Philippe Besnard, qui détient directement et indirectement 229.920 actions Solocal Group, permettra de faire entrer au Conseil d'administration de la Société un administrateur qui bénéficie du soutien et de la confiance de nombreux actionnaires et qui dispose d'une bonne connaissance de Solocal Group et de ses activités.

Le parcours professionnel de M. Philippe Besnard lui a en outre permis d'acquérir une expertise dans le domaine des activités digitales qui sera précieuse pour la redéfinition du business model de Solocal Group.

Les informations légales relatives à M. Philippe Besnard ont été communiquées à Solocal Group en même temps que le texte de la présente résolution et que son exposé des motifs.



Pour le cas où il serait élu en qualité d'administrateur, M. Philippe Besnard déclare accepter ces fonctions et remplir toutes les conditions prévues par la Loi pour les exercer. Il remercie l'assemblée générale de la confiance qu'elle voudra bien lui témoigner.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition de plusieurs actionnaires représentant le pourcentage de capital prévu par la Loi, décide de nommer, en qualité d'administrateur de la Société M. Philippe Besnard, 50 ans et de nationalité français, pour une durée de 4 années qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.



V. **Révocation de Monsieur Rémy Sautter**

Motivation de la révocation de M. Rémy Sautter :

M. Rémy Sautter, en sa qualité d'administrateur, a participé à l'élaboration et a soutenu un projet de restructuration financière de la Société qui a été rejeté par les actionnaires. Il soutient à présent un deuxième plan dont les caractéristiques qui ont été rendues publiques montrent qu'il s'avère peu différent du précédent et tout aussi contraire que le premier tant à l'intérêt social de Solocal Group qu'à celui de ses actionnaires.

Une part importante de l'actionnariat s'oppose à ce projet, qui ne fait que confirmer la perte de confiance de la part de nombreux actionnaires à l'égard de M. Rémy Sautter, ce qui ne permet pas de le maintenir dans ses fonctions d'administrateur de la Société.

La perte de confiance dans la gouvernance actuelle est encore renforcée par le fait que le Directeur général de la société ait déclaré par voie de presse qu'il envisageait de quitter ses fonctions afin de présenter un plan de reprise des activités sociales.

Pour leur part, les actionnaires à l'initiative du présent projet de résolutions considèrent qu'un nouveau plan doit être adopté. Ce plan devra comporter d'une part la renonciation par les créanciers au profit de la Société à une part substantielle de leurs créances, en capital et/ou intérêts, afin d'alléger fortement le poids de la dette et de mettre la Société en mesure de financer ses besoins d'investissement par ses cash flow d'exploitation, et d'autre part une dilution beaucoup moins importante des actionnaires actuels.

Ce plan doit s'accompagner d'une réflexion approfondie sur le business model du Groupe.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition de plusieurs actionnaires représentant le pourcentage de capital prévu par la Loi, après considération des motifs présentés et mise en mesure de l'intéressé de présenter ses observations, révoque à effet de la présente assemblée générale M. Rémy Sautter de ses fonctions d'administrateur de la Société.



VI. **Nomination de Monsieur François-Xavier Barbier en qualité d'administrateur**

Motivation de la nomination de M. François-Xavier Barbier :

La nomination de M. François-Xavier Barbier, qui détient 5 actions Solocal Group, permettra de faire entrer au Conseil d'administration de la Société un administrateur qui bénéficie du soutien et de la confiance de nombreux actionnaires et qui dispose d'une bonne connaissance de Solocal Group et de ses activités.

Les informations légales relatives à M. François-Xavier Barbier ont été communiquées à Solocal Group en même temps que le texte de la présente résolution et que son exposé des motifs.

Pour le cas où il serait élu en qualité d'administrateur, M. François-Xavier Barbier déclare accepter ces fonctions et remplir toutes les conditions prévues par la Loi pour les exercer. Il remercie l'assemblée générale de la confiance qu'elle voudra bien lui témoigner.

  5

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition de plusieurs actionnaires représentant le pourcentage de capital prévu par la Loi, décide de nommer, en qualité d'administrateur de la Société M. François-Xavier Barbier, 60 ans et de nationalité française, pour une durée de 4 années qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.



6

VII. Révocation de Madame Cécile Moulard

Motivation de la révocation de Mme Cécile Moulard :

Mme Cécile Moulard, en sa qualité d'administrateur, a participé à l'élaboration et a soutenu un projet de restructuration financière de la Société qui a été rejeté par les actionnaires. Il soutient à présent un deuxième plan dont les caractéristiques qui ont été rendues publiques montrent qu'il s'avère peu différent du précédent et tout aussi contraire que le premier tant à l'intérêt social de Solocal Group qu'à celui de ses actionnaires.

Une part importante de l'actionnariat s'oppose à ce projet, qui ne fait que confirmer la perte de confiance de la part de nombreux actionnaires à l'égard de Mme Cécile Moulard, ce qui ne permet pas de le maintenir dans ses fonctions d'administrateur de la Société.

La perte de confiance dans la gouvernance actuelle est encore renforcée par le fait que le Directeur général de la société ait déclaré par voie de presse qu'il envisageait de quitter ses fonctions afin de présenter un plan de reprise des activités sociales.

Pour leur part, les actionnaires à l'initiative du présent projet de résolutions considèrent qu'un nouveau plan doit être adopté. Ce plan devra comporter d'une part la renonciation par les créanciers au profit de la Société à une part substantielle de leurs créances, en capital et/ou intérêts, afin d'alléger fortement le poids de la dette et de mettre la Société en mesure de financer ses besoins d'investissement par ses cash flow d'exploitation, et d'autre part une dilution beaucoup moins importante des actionnaires actuels.

Ce plan doit s'accompagner d'une réflexion approfondie sur le business model du Groupe.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition de plusieurs actionnaires représentant le pourcentage de capital prévu par la Loi, après considération des motifs présentés et mise en mesure de l'intéressé de présenter ses observations, révoque à effet de la présente assemblée générale Mme Cécile Moulard de ses fonctions d'administrateur de la Société.

VIII. Monsieur Christophe Deshayes en qualité d'administrateur

Motivation de la nomination de M. Christophe Deshayes :

La désignation de M. Christophe Deshayes, qui détient 6.000 actions Solocal Group, permettra de faire entrer au Conseil d'administration de la Société un administrateur qui bénéficie du soutien et de la confiance de nombreux actionnaires et qui dispose d'une bonne connaissance de Solocal Group et de ses activités.

Les informations légales relatives à M. Christophe Deshayes ont été communiquées à Solocal Group en même temps que le texte de la présente résolution et que son exposé des motifs.

Pour le cas où il serait élu en qualité d'administrateur, M. Christophe Deshayes déclare accepter ces fonctions et remplir toutes les conditions prévues par la Loi pour les exercer. Il remercie l'assemblée générale de la confiance qu'elle voudra bien lui témoigner.



HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition de plusieurs actionnaires représentant le pourcentage de capital prévu par la Loi, décide de nommer, en qualité d'administrateur de la Société M. Christophe Deshayes, 53 ans et de nationalité française, pour une durée de 4 années qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

IX. Révocation de M. Jean-Marc Tasseto

Motivation de la révocation de M. Jean-Marc Tasseto :

M. Jean-Marc Tasseto, en sa qualité d'administrateur, a participé à l'élaboration et a soutenu un projet de restructuration financière de la Société qui a été rejeté par les actionnaires. Il soutient à présent un deuxième plan dont les caractéristiques qui ont été rendues publiques montrent qu'il s'avère peu différent du précédent et tout aussi contraire que le premier tant à l'intérêt social de Solocal Group qu'à celui de ses actionnaires.

Une part importante de l'actionnariat s'oppose à ce projet, qui ne fait que confirmer la perte de confiance de la part de nombreux actionnaires à l'égard de M. Jean-Marc Tasseto, ce qui ne permet pas de le maintenir dans ses fonctions d'administrateur de la Société.

La perte de confiance dans la gouvernance actuelle est encore renforcée par le fait que le Directeur général de la société ait déclaré par voie de presse qu'il envisageait de quitter ses fonctions afin de présenter un plan de reprise des activités sociales.

Pour leur part, les actionnaires à l'initiative du présent projet de résolutions considèrent qu'un nouveau plan doit être adopté. Ce plan devra comporter d'une part la renonciation par les créanciers au profit de la Société à une part substantielle de leurs créances, en capital et/ou intérêts, afin d'alléger fortement le poids de la dette et de mettre la Société en mesure de financer ses besoins d'investissement par ses cash flow d'exploitation, et d'autre part une dilution beaucoup moins importante des actionnaires actuels.

Ce plan doit s'accompagner d'une réflexion approfondie sur le business model du Groupe.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition de plusieurs actionnaires représentant le pourcentage de capital prévu par la Loi, après considération des motifs présentés et mise en mesure de l'intéressé de présenter ses observations, révoque à effet de la présente assemblée générale M. Jean-Marc Tasseto de ses fonctions d'administrateur de la Société.

X. Nomination de Monsieur Gilles Brenier en qualité d'administrateur

Motivation de la nomination de M. Gilles Brenier :

La nomination de M. Gilles Brenier, qui détient 230.000 actions Solocal Group, permettra de faire entrer au Conseil d'administration de la Société un administrateur qui bénéficie du soutien et de la confiance de nombreux actionnaires et qui dispose par ailleurs d'une bonne connaissance de Solocal Group et de ses activités.

Les informations légales relatives à M. Gilles Brenier ont été communiquées à Solocal Group en même temps que le texte de la présente résolution et que son exposé des motifs.

Pour le cas où il serait élu en qualité d'administrateur, M. Gilles Brenier déclare accepter ces fonctions et remplir toutes les conditions prévues par la Loi pour les exercer. Il remercie l'assemblée générale de la confiance qu'elle voudra bien lui témoigner.

 
9

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition de plusieurs actionnaires représentant le pourcentage de capital prévu par la Loi, décide de nommer, en qualité d'administrateur de la Société M. Gilles Brenier, 55 ans et de nationalité française, pour une durée de 4 années qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.



XI. Révocation de M. Arnaud Marion

Motivation de la révocation de M. Arnaud Marion :

M. Arnaud Marion, en sa qualité d'administrateur, a participé à l'élaboration et soutient le deuxième plan dont les caractéristiques qui ont été rendues publiques montrent qu'il s'avère peu différent du précédent et tout aussi contraire que le premier tant à l'intérêt social de Solocal Group qu'à celui de ses actionnaires.

Une part importante de l'actionnariat s'oppose à ce projet, qui ne fait que confirmer la perte de confiance de la part de nombreux actionnaires à l'égard de M. Arnaud Marion, ce qui ne permet pas de le maintenir dans ses fonctions d'administrateur de la Société.

La perte de confiance dans la gouvernance actuelle est encore renforcée par le fait que le Directeur général de la société ait déclaré par voie de presse qu'il envisageait de quitter ses fonctions afin de présenter un plan de reprise des activités sociales.

Pour leur part, les actionnaires à l'initiative du présent projet de résolutions considèrent qu'un nouveau plan doit être adopté. Ce plan devra comporter d'une part la renonciation par les créanciers au profit de la Société à une part substantielle de leurs créances, en capital et/ou intérêts, afin d'alléger fortement le poids de la dette et de mettre la Société en mesure de financer ses besoins d'investissement par ses cash flow d'exploitation, et d'autre part une dilution beaucoup moins importante des actionnaires actuels.

Ce plan doit s'accompagner d'une réflexion approfondie sur le business model du Groupe.

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition de plusieurs actionnaires représentant le pourcentage de capital prévu par la Loi, après considération des motifs présentés et mise en mesure de l'intéressé de présenter ses observations, révoque à effet de la présente assemblée générale M. Arnaud Marion de ses fonctions d'administrateur de la Société.

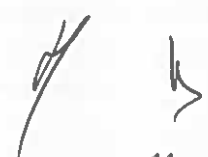
XII. Nomination de Monsieur Loïc de la Cochetière en qualité d'administrateur

Motivation de la nomination de M. Loïc de la Cochetière :

La nomination de M. Loïc de la Cochetière, qui détient 5.000 actions Solocal Group, permettra de faire entrer au Conseil d'administration de la Société un administrateur qui bénéficie du soutien et de la confiance de nombreux actionnaires et qui dispose d'une bonne connaissance de Solocal Group et de ses activités.



Les informations légales relatives à M. Loïc de la Cochetière ont été communiquées à Solocal Group en même temps que le texte de la présente résolution et que son exposé des motifs.

Pour le cas où il serait élu en qualité d'administrateur, M. Loïc de la Cochetière déclare accepter ces fonctions et remplir toutes les conditions prévues par la Loi pour les exercer. Il remercie l'assemblée générale de la confiance qu'elle voudra bien lui témoigner.



DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition de plusieurs actionnaires représentant le pourcentage de capital prévu par la Loi, décide de nommer, en qualité d'administrateur de la Société Monsieur Loïc de la Cochetière, 65 ans, de nationalité française, pour une durée de 4 années qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.



12

XIII. Nomination de Monsieur Christian Louis-Victor en qualité d'administrateur

Motivation de la nomination de M. Christian Louis-Victor :

La nomination de M. Christian Louis-Victor, qui détient 13.905 actions Solocal Group, permettra de faire entrer au Conseil d'administration de la Société un administrateur qui bénéficie du soutien et de la confiance de nombreux actionnaires et qui dispose d'une bonne connaissance de Solocal Group et de ses activités.

Les informations légales relatives à M. Christian Louis-Victor ont été communiquées à Solocal Group en même temps que le texte de la présente résolution et que son exposé des motifs.

Pour le cas où il serait élu en qualité d'administrateur, M. Christian Louis-Victor déclare accepter ces fonctions et remplir toutes les conditions prévues par la Loi pour les exercer. Il remercie l'assemblée générale de la confiance qu'elle voudra bien lui témoigner.

TREIZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition de plusieurs actionnaires représentant le pourcentage de capital prévu par la Loi, décide de nommer, en qualité d'administrateur de la Société M. Christian Louis-Victor, 67 ans et de nationalité française, pour une durée de 4 années qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.



XIV. Nomination de Monsieur Baudoin de Pimodan en qualité d'administrateur

Motivation de la nomination de M. Baudoin de Pimodan :

La nomination de M. Baudoin de Pimodan, qui détient directement et indirectement 4.000 actions Solocal Group, permettra de faire entrer au Conseil d'administration de la Société un administrateur qui bénéficie du soutien et de la confiance de nombreux actionnaires et qui dispose d'une bonne connaissance de Solocal Group et de ses activités.

Les informations légales relatives à M. Baudoin de Pimodan ont été communiquées Solocal Group en même temps que le texte de la présente résolution et que son exposé des motifs.

Pour le cas où il serait élu en qualité d'administrateur, M. Baudoin de Pimodan déclare accepter ces fonctions et remplir toutes les conditions prévues par la Loi pour les exercer. Il remercie l'assemblée générale de la confiance qu'elle voudra bien lui témoigner.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition de plusieurs actionnaires représentant le pourcentage de capital prévu par la Loi, décide de nommer, en qualité d'administrateur de la Société M. Baudoin de Pimodan, 67 ans et de nationalité française, pour une durée de 4 années qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.



XV. Nomination de Monsieur Benjamin Jayet en qualité d'administrateur

Motivation de la nomination de M. Benjamin Jayet :

La nomination de M. Benjamin Jayet, qui détient directement et indirectement 2.525.593 actions Solocal Group, permettra de faire entrer au Conseil d'administration de la Société un administrateur qui bénéficie du soutien et de la confiance de nombreux actionnaires et qui dispose d'une bonne connaissance de Solocal Group et de ses activités.

Les informations légales relatives à M. Benjamin Jayet ont été communiquées à Solocal Group en même temps que le texte de la présente résolution et que son exposé des motifs.

Pour le cas où il serait élu en qualité d'administrateur, M. Benjamin Jayet déclare accepter ces fonctions et remplir toutes les conditions prévues par la Loi pour les exercer. Il remercie l'assemblée générale de la confiance qu'elle voudra bien lui témoigner.

QUINZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition de plusieurs actionnaires représentant le pourcentage de capital prévu par la Loi, décide de nommer, en qualité d'administrateur de la Société M. Benjamin Jayet, 43 ans et de nationalité française, pour une durée de 4 années qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.



XVI. MODIFICATIONS STATUTAIRES :

SEIZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, sur proposition de plusieurs actionnaires représentant le pourcentage de capital prévu par la Loi, décide de modifier la rédaction de l'article 22 des statuts de la société de la manière suivante :

Ancienne rédaction :

« Article 22 – Rémunération – Interdictions – Responsabilité

Il peut être alloué au Conseil d'administration, à titre de jetons de présence, une allocation dont l'importance fixée par l'assemblée générale maintenue jusqu'à décision contraire.

Le Conseil décide de la répartition de cette allocation dans les proportions qu'il juge convenables.

Le mandat des représentants des salariés est gratuit.

Les administrateurs ne contractent, à raison de leur mandat et de leur gestion, d'autres obligations et responsabilités que celle prévues par la législation en vigueur».

Nouvelle rédaction :

« Article 22 – Rémunération – Interdictions – Responsabilité

Il peut être alloué au Conseil d'administration, à titre de jetons de présence, une allocation dont l'importance fixée par l'assemblée générale maintenue jusqu'à décision contraire.

Le Conseil décide de la répartition de cette allocation dans les proportions qu'il juge convenables.

Les administrateurs ne percevront aucun jeton de présence au titre d'un exercice ne donnant pas lieu à versement de dividendes, sauf décision contraire à la majorité des deux tiers de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice. Les administrateurs pourront cependant, demander le remboursement de leurs frais de déplacement.

Le mandat des représentants des salariés est gratuit.

Les administrateurs ne contractent, à raison de leur mandat et de leur gestion, d'autres obligations et responsabilités que celle prévues par la législation en vigueur».

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, sur proposition de plusieurs actionnaires représentant le pourcentage de capital prévu par la Loi, décide d'ajouter un article 38 dans les statuts de la société rédigé de la manière suivante :

« Article 39 – Ecart de rémunérations

La rémunération brute annuelle la plus élevée, hors stock-options, ne peut être supérieure à vingt-cinq fois la rémunération annuelle brute la plus basse hors stock option ».



Greffe du Tribunal de Commerce de Paris

1 qual de la Corse
75198 Paris CEDEX 04

N° de gestion 2007B02678

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

à jour au 9 novembre 2016

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 494 124 977 R.C.S. Paris
Date d'immatriculation 05/02/2007
Dénomination ou raison sociale **D&P FINANCE**
Forme juridique Société par actions simplifiée
Capital social 2 686 800,00 EUROS
Adresse du siège 43/45 avenue Kléber 75016 Paris
Domiciliation en commun
Nom ou dénomination du domiciliataire DEVELOPPEMENT ET PARTENARIAT FINANCE
Immatriculation au RCS, numéro 397 983 412
Activités principales Acquisition, détention, gestion, cession de participations dans toutes entreprises commerciales ou industrielles. Achat et vente de dettes, créances, immeubles et prestations de service et conseils à toutes sociétés. Transactions sur immeubles et fonds de commerce.
Durée de la personne morale Jusqu'au 04/02/2057
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms Calmels Didier
Date et lieu de naissance Le 16/07/1951 à Lingreville (50)
Nationalité Française
Domicile personnel 38 bis avenue George V 75008 Paris

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination A4 PARTNERS
Forme juridique Société à responsabilité limitée
Adresse 64 rue Ampère 75017 Paris
Immatriculation au RCS, numéro 484 214 291 Paris

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination RBB Business Advisors
Forme juridique Société anonyme
Adresse 133 bis rue de l'Université 75007 Paris
Immatriculation au RCS, numéro 414 202 341 Paris

Commissaire aux comptes suppléant

Nom, prénoms Epinat Jean-Pierre
Date et lieu de naissance Le 02/12/1960 à Roanne (42)
Nationalité Française
Domicile personnel ou adresse professionnelle 14 quai du Commerce 69009 Lyon



SOCIETE RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION

- Mention n° 28 du 11/04/2016 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION D&P Participations FORME JURIDIQUE SAS SIEGE
SOCIAL 43/45 avenue Kléber 75016 Paris RCS 793 168 758

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 43/45 avenue Kléber 75016 Paris
Nom commercial DEVELOPPEMENT ET PARTENARIAT FINANCE
Activité(s) exercée(s) Acquisition, détention, gestion, cession de participations dans toutes entreprises commerciales ou industrielles. Achat et vente de dettes, créances, immeubles et prestations de service et conseils à toutes sociétés. Transactions sur immeubles et fonds de commerce.
Date de commencement d'activité 31/01/2007
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

RCS Paris - 10/11/2016 - 10:13:39



ATTESTATION DE DETENTION

FR0012938884 - SOLOCAL GROUP

Nous soussignés, Procapital, certifions en notre qualité de teneur de compte conservateur (affilié Euroclear France 499), que

MD P FINANCE
43 AVENUE KLEBER
75116 PARIS
Compte N° 51307672101
Compte N° 44319 75478 06055917201 77

à la date d'établissement du présent certificat est détenteur de **62000** titres.

Fait pour servir ce que de droit,

Paris, le 17 novembre 2016,

Handwritten signature and a stylized mark resembling the number '3' or a similar symbol.

POUVOIR DE REPRESENTATION ET DE VOTE

Je soussigné, Christian Louis-Victor

demeurant 5 villa HOUSSAY 92.200 Nanterre/Seine.

Propriétaire de 13905 actions auxquelles sont attachées _____ voix de la société SOLOCAL GROUP, société anonyme au capital de 233.259.384 euros ayant son siège social sis Tours du Pont de Sèvres, 204, Rond-point du Pont de Sèvres à Boulogne-Billancourt (92100) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 552 028 425 (la « Société »),

Délégué par les présentes, tous pouvoirs à Monsieur Didier Calmels, représentant légal de D&P Finance dont le siège social est au 43/45, avenue Kléber à Paris (75116), actionnaire de la Société, à l'effet de :

- Déposer auprès de la Société une demande d'inscription de projets de résolutions par les actionnaires à l'assemblée générale du 15 décembre 2016 ;
- Me représenter et de voter en mon nom lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 15 décembre 2016 à 16h convoquée à l'adresse suivante : Espace Grande Arche, Viparis, Parvis de La Défense à Paris La Défense (92044) et devant statuer sur l'ordre du jour suivant :
 - Rapport du conseil d'administration et rapports des commissaires aux comptes ;
 - Réduction de capital social par réduction de la valeur nominale des actions ;
 - Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
 - Autorisation au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre d'actions à émettre en cas de demandes excédentaires de souscription lors de l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société, objet de la deuxième résolution soumise au vote de l'assemblée ;
 - Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission et à l'attribution, à titre gratuit, d'actions nouvelles au profit des actionnaires de la Société par voie d'incorporation de primes au capital ;
 - Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées ;
 - Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à une émission d'obligations à option de conversion et remboursables en actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées ;
 - Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions nouvelles avec bons de souscription d'actions attachés (ABSA) avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées ;
 - Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents au plan d'épargne du groupe SoLocal Group ;
 - Modification de l'article 12 des statuts relatif au conseil d'administration ;
 - Pouvoirs pour formalités.
- Par suite, pour mon compte et en mon nom, examiner et signer tous documents, intervenir dans tous les débats et plus généralement, faire le nécessaire.



Fait a Paris

Le 15 novembre 2016,



1 Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir" et ajouter une copie d'une pièce d'identité.

2
3



ATTESTATION

Nous soussignés, SOCIETE GENERALE Gestion Privée 29 Bd Haussmann 75009 PARIS, représenté par Monsieur SORGE Olivier, attestons avoir exécuté pour le compte de notre client Monsieur LOUIS-VICTOR Christian l'ordre suivant :

Achat en date du 16 novembre 2016 de 13.905 titres SOLOCAL GROUPE Code ISIN R0012938884..

Cette attestation est préparée à la demande de notre client pour valoir ce que de droit.

Fait à Paris le 17 Novembre 2016

Olivier SORGE
Banquier Privé

Page réservée aux autorités compétentes
pour délivrer le passeport
Página reservada a las autoridades competentes
para expedir el pasaporte / Forholdslet de pasudstedende
myndigheder / Antifche Vermerke
Προορίζεται για τις αρχές που είναι αρμόδιες για την
εξόδοση των διαβατηρίων / Page réservée pour l'émission des passeports
Leathanairigh In Árithis U'Ídaráis Eisiúchá
Pagina riservata all'autorità
L'assegnazione van bevoegde instanties
Página reservada a entidades competentes
para emitir o pasaporte / Varattu passintentoiviranomaksille
Förordnat urfämmande myndighet

01



Ce passeport contient un composant électronique
il convient d'en prendre soin, et en particulier
de ne pas le plier, le perforer, l'exposer à des températures
extrêmes ou à une humidité excessive.

Signature du titulaire / holder's signature

This passport contains sensitive electronics
for best performance please do not bend,
pierce, or expose to extreme temperatures
or excess moisture

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PASSEPORT
PASSPORT

Type / type Code de pays / Country code Passport n° / Number n°

P FRA 12CY10728



Nom / Surname

LOUIS-VIC

Prénoms / Given names

CHRISTIAN

Prénoms et noms de famille (2) / Full name (2)

France

Date de naissance / Date of birth (dd)

18 07 1964

Sexe / Sex

M

Date d'expiration / Validity (dd)

31 09 2022

Prénoms et noms de famille (2) / Full name (2)

CHRISTIAN DOMINIQUE

Date d'expiration / Validity (dd)

31 09 2022

Code de pays / Country code

FRA

Passport n° / Number n°

12CY10728



Adresse / Address (1)
3 VILLA HOUSSAY
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
FRANCE

P<FRA LOUIS<VICTOR<<CHRISTIAN<DOMINIQUE<<<<<<<
12CY107289FRA4901183M2209117<<<<<<<<<<<<<<<<04

POUVOIR DE REPRESENTATION ET DE VOTE

Je soussigné,

Benoit MARZLOFF demeurant 35 rue de Preuille 75015 - Paris

Propriétaire de 15.000 actions auxquelles sont attachées 15.000 voix de la société SOLOCAL GROUP, société anonyme au capital de 233.259.384 euros ayant son siège social sis Tours du Pont de Sèvres, 204, Rond-point du Pont de Sèvres à Boulogne-Billancourt (92100) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 552 028 425 (la « Société »),

Délègue par les présentes, tous pouvoirs à Monsieur Didier Calmels, représentant légal de D&P Finance dont le siège social est au 43/45, avenue Kléber à Paris (75116), actionnaire de la Société, à l'effet de :

- Déposer auprès de la Société une demande d'inscription de projets de résolutions par les actionnaires à l'assemblée générale du 15 décembre 2016 ;
- Me représenter et de voter en mon nom lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 15 décembre 2016 à 16h convoquée à l'adresse suivante : Espace Grande Arche, Viparis, Parvis de La Défense à Paris La Défense (92044) et devant statuer sur l'ordre du jour suivant :
 - Rapport du conseil d'administration et rapports des commissaires aux comptes ;
 - Réduction de capital social par réduction de la valeur nominale des actions ;
 - Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
 - Autorisation au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre d'actions à émettre en cas de demandes excédentaires de souscription lors de l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société, objet de la deuxième résolution soumise au vote de l'assemblée ;
 - Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission et à l'attribution, à titre gratuit, d'actions nouvelles au profit des actionnaires de la Société par voie d'incorporation de primes au capital ;
 - Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées ;
 - Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à une émission d'obligations à option de conversion et remboursables en actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées ;
 - Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions nouvelles avec bons de souscription d'actions attachés (ABSA) avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées ;
 - Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents au plan d'épargne du groupe SoLocal Group ;
 - Modification de l'article 12 des statuts relatif au conseil d'administration ;
 - Pouvoirs pour formalités.
- Par suite, pour mon compte et en mon nom, examiner et signer tous documents, intervenir dans tous les débats et plus généralement, faire le nécessaire.

Fait à Paris,

Le 15 novembre 2016,

H. H

' Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir" et ajouter une copie d'une pièce d'identité.

[Signature]

[Signature]



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

Centre de Banque Privée PARIS XVI
8 rue Cimarosa
75116 PARIS

M Benoît MARZLOFF
35 Quai de Grenelle
75 015 PARIS

Paris, le 18/11/2016

Monsieur,

Par la présente et conformément à votre demande, nous attestons que M Marzloff Benoît, né le 02/09/1949 à Landau (Allemagne), détient sur le compte titres joint n°30004 01876 18104801543 12, 15 000 titres Solocal Group (FR0012938884). Ces actions ont été acquises pour 15 000 titres au cours de 3.4338 € en date du 16/11/2016.

Magali PINEAU
Responsable Adjointe
Centre de Banque Privée Paris XVI

POUVOIR DE REPRESENTATION ET DE VOTE


Je soussigné,

Monsieur Gilles Brenier demeurant rue du Bisse n°3, 3963 Crans-Montana.

Propriétaire de 230.000 actions auxquelles sont attachées 230.000 voix de la société SOLOCAL GROUP, société anonyme au capital de 233.259.384 euros ayant son siège social sis Tours du Pont de Sèvres, 204, Rond-point du Pont de Sèvres à Boulogne-Billancourt (92100) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 552 028 425 (la « Société »),

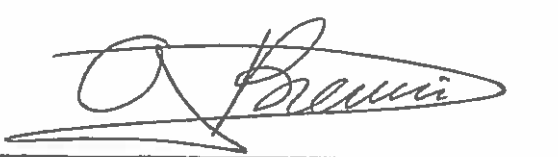
Délègue par les présentes, tous pouvoirs à Monsieur Didier Calmels, représentant légal de D&P Finance dont le siège social est au 43/45, avenue Kléber à Paris (75116), actionnaire de la Société, à l'effet de :

- Déposer auprès de la Société une demande d'inscription de projets de résolutions par les actionnaires à l'assemblée générale du 15 décembre 2016 ;
- Me représenter et de voter en mon nom lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 15 décembre 2016 à 16h convoquée à l'adresse suivante : Espace Grande Arche, Viparis, Parvis de La Défense à Paris La Défense (92044) et devant statuer sur l'ordre du jour suivant :
 - Rapport du conseil d'administration et rapports des commissaires aux comptes ;
 - Réduction de capital social par réduction de la valeur nominale des actions ;
 - Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
 - Autorisation au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre d'actions à émettre en cas de demandes excédentaires de souscription lors de l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société, objet de la deuxième résolution soumise au vote de l'assemblée ;
 - Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission et à l'attribution, à titre gratuit, d'actions nouvelles au profit des actionnaires de la Société par voie d'incorporation de primes au capital ;
 - Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées ;
 - Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à une émission d'obligations à option de conversion et remboursables en actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées ;
 - Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions nouvelles avec bons de souscription d'actions attachés (ABSA) avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées ;
 - Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents au plan d'épargne du groupe SoLocal Group ;
 - Modification de l'article 12 des statuts relatif au conseil d'administration ;
 - Pouvoirs pour formalités.
- Par suite, pour mon compte et en mon nom, examiner et signer tous documents, intervenir dans tous les débats et plus généralement, faire le nécessaire.

 1
5

Fait à CRANS MONTANA,

Le 14 novembre 2016,


Gilles Brenier¹

¹ Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir" et ajouter une copie d'une pièce d'identité.

GB Mont-Blanc Immobilier SA
Rue du 23 juin 15
2900 Porrentruy
Suisse

T. 0848 25 88 88
F. +41 22 999 94 42

Gland, 17 novembre 2016

Sujet: Attestation de Détenion

A qui cela peut concerner,

Nous confirmons par la présente à ce jour (17.11.2016) que M. Gilles Brenler, domicilié à Rue du 23 Juin 16, 2900 Porrentruy, est le détenteur et bénéficiaire de :

-230'000- actions SOLOCAL / Isin No: FR0012938884.

Pour servir et faire valoir ce que droit, les titres sont bloqués jusqu'au jour suivant la date de l'assemblée générale annuelle (15 Décembre 2016).

En vous remerciant, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

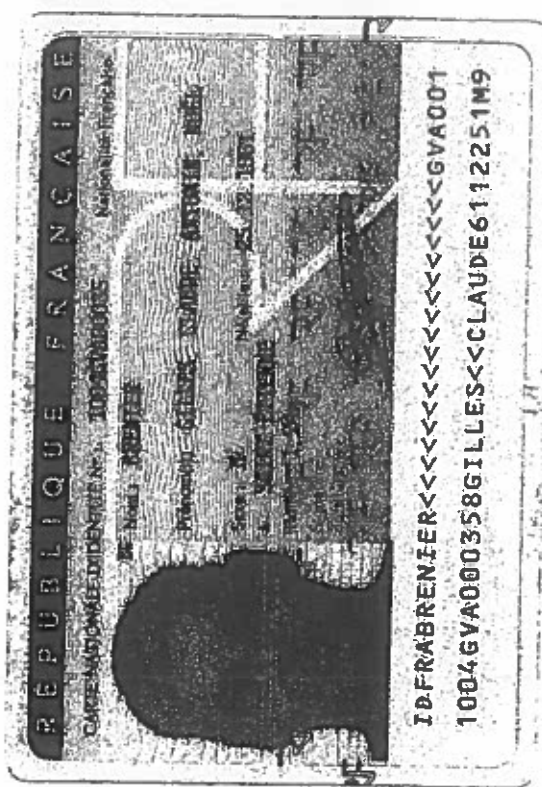
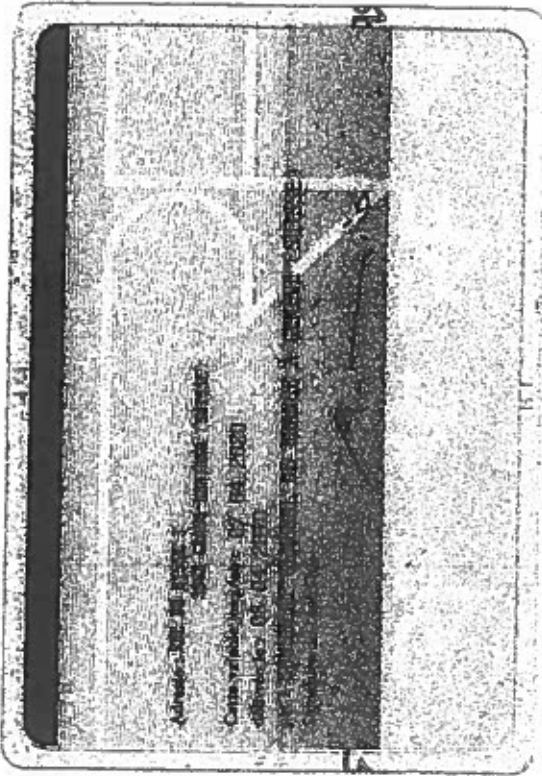
Swissquote Bank SA



David Sousa
Settlement Specialist



Isabela Simões
Settlement Specialist



Handwritten signature or mark.

5

ATTESTATION

Je, soussigné : Monsieur Jeremy Ferasse Superviseur du Service Clients Bourse


Dûment habilité à représenter la société Fortuneo, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 64 928 634 € dont le siège est sis : Tour Ariane - 5 place de la Pyramide - 92088 Paris La Défense, immatriculée au RCS de Nanterre sous le N° 384 288 890,


Certifie, à la date de la présente lettre que Monsieur Baudoin De Pimodan, né le 02/09/1949 à Saumur et demeurant en 2016, au 25 rue Raspail à Levallois Perret, détient au sein de notre établissement, au 17/11/2016, sur le compte PEA n°013321746416, la ligne de titres suivante :

Libellé	Qté	PRU	Valorisation
SOLOCAL GROUP (FR0012938884/local)	100	2.658	312.30

Cette attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris La défense, le 17/11/2016.




5 place de la Pyramide - 92088 Paris La Défense
ARKEA DIRECT BANK
SA au capital de 64 928 634 €
Siège RCS Nanterre 384 288 890

Christian LOUIS-VICTOR
5 Villa Houssay - 92200 Neuilly-sur-Seine

Formation : Etudes Supérieures de Génie Civil D.E.S. de Physique Mécanique des Structures

Expériences professionnelles

- Entre 1971 / 1980** Compagnie Générale des Eaux : Branche construction, fabrication de composants, activités maisons groupées et diffuses, successivement Chef de Centre de Production, Directeur Régional, Directeur Technique du département international, Président Directeur Général de filiales : RFA, Belgique, Espagne et Italie.
- 1980** Groupe François Pinault : Président Directeur Général des filiales construction du groupe : A.S.T., Houot Construction, C.C.B.
- 1984** Création du groupe Louis-Victor : acquisition des structures dirigées dans le groupe Pinault : construction, promotion immobilière, industrie filière du bois (1000 collaborateurs, 1 milliard de francs de chiffre d'affaires).
- Acquisition des groupes Balency, Maisons Familiales de Cambrai et de Maisons Bouygues du groupe Bouygues.
- Rapprochement du groupe avec la Compagnie Générale des Eaux, branche construction aménagement promotion France et International.
- Président Directeur Général de C.C.I.P., N°1 français dans le domaine de la maison et de la promotion.
- Président des filiales de l'Europe de l'Est (Russie, Pologne, Bulgarie, Roumanie etc...).
- Président des activités industrielles Compométal, Promobéton etc...
- 1989** Election à la présidence de l'Union Nationale des Constructeurs « U.M.F. » (Union des Maisons Françaises).
- Parallèlement, création de l'Union Européenne des Fédérations de Constructeurs de Maisons, élue à la présidence.



- 1990** Création de la Compagnie Européenne de Garantie Immobilière « C.E.G.I. », compagnie d'assurance caution et responsabilité civile branches 15, 16 et 17.
- Agrément de la Compagnie et du Président fondateur et actionnaire par le Ministère de l'Economie et des Finances, Direction des Assurances et du Contrôle. (34 000 entreprises cautionnées tous secteurs d'activités. Agréée par le Ministère de l'Economie et des Finances pour les droits de douane et d'accise etc...), 1^{er} assureur des Dom-Tom.
- 2002** Rapprochement de la Compagnie C.E.G.I. (devenue N°2 français de l'assurance caution aux entreprises derrière la S.F.A.C.) avec la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne.
- Président Directeur Général de C.E.G.I., nommé également Président de la S.A.C.C.E.F. (société d'assurance caution des Caisses d'Epargne de France pour les souscripteurs de prêts immobiliers (environ 1 million de prêts en gestion)).
- Acquisition de la Compagnie d'Assurance S.O.C.A.M.A.B. (Compagnie d'Assurance des Administrateurs de Biens et des Agents Immobiliers (3919 entreprises garanties annuellement)), nommé également Président du Conseil d'Administration.
- Nommé également à la Vice-Présidence du Conseil d'Administration et à la Présidence du Comité d'Audit de SURASSUR, société de réassurance des Caisses d'Epargne de France.
- 2007** Apport des trois compagnies C.E.G.I., S.A.C.C.E.F., S.O.C.O.M.A.B. Assurances au groupe Natexis, qui devient Natixis.
- Absorption par C.E.G.I. de S.A.C.C.E.F. et de S.O.C.O.M.A.B.
- Nommé Président du Directoire de la nouvelle structure C.E.G.C. (Compagnie Européenne de Garanties et de Cautions) (58,3 milliards d'euros d'engagements, 351,2 millions d'euros de capitaux propres, coefficient d'exploitation de 50 % notation A+ Standard & Poor's).
- 2010** Nomination en qualité de membre du Comité Exécutif du groupe Natixis.
- 2011** Demande des droits à la retraite. Départ du groupe.
- Nomination en qualité d'Administrateur du Crédit Foncier Immobilier par le Conseil du groupe B.P.C.E. Natixis.
- Décembre 2011, investissement dans la structure du groupe Développement & Partenariat « D&P » aux côtés du Président fondateur, Didier Calmels. Devient co-Président associé de D&P.



Autres mandats et responsabilités

- De 1989 à 2015** Président National de l'U.M.F. (Union des Maisons Françaises), 8^{ème} mandat, 1^{er} producteur français de logements.
- Depuis 1991** Gérant de la holding familial CLV Développement, société détenant une partie des investissements personnels dans des PME françaises.
- Depuis 2003** Président de l'Ecole Supérieure des Professions Immobilières « E.S.P.I. » (établissement d'enseignement supérieur situé à Paris, Nantes, Marseille. Licences et Masters).
- SMBG pour la 4^{ème} année consécutive de meilleur établissement d'enseignement supérieur français, Licences et Masters dans le domaine de l'immobilier, environ 1.200 élèves).
- Depuis 2012** Juge Médiateur et Président de la Chambre 2 (construction) de la Cour Internationale de Médiation et d'Arbitrage
- De 2014 à 2015** Vice-Président du Conseil de Surveillance du groupe DOUX.
- Depuis 2015** Président du Syndicat de la Construction Bois « AFCOBOIS ».

Administrateur indépendant

- Crédit Foncier Immobilier (groupe B.P.C.E.)
- Patrimoine & Commerce (groupe Financière Duval, société cotée à Euronext Paris)
- Groupe Constructa (4^{ème} promoteur français)
- France Confort SA (1^{er} constructeur français dans le domaine de la maison, société cotée à Euronext Paris)
- Financière Quarré Holding, détenant et animant 28 PME industrielles sur le territoire français
- Colisée International (groupe Eurazéo)

Membre

- Conseil National de la Construction
- Plusieurs comités de pilotage interministériel : pour le numérique, la performance énergétique dans la construction, etc...

Distinctions

- Officier de la Légion d'Honneur
- Officier dans l'Ordre National du Mérite
- Commandeur dans l'Ordre de Malte de Saint-Jean de Jérusalem
- Commandeur dans l'Ordre de Saint-Lazare



Baudoin de Pimodan

Né le 2 septembre 1949

Parcours professionnel

Depuis 2010 : Président de la société Nane Editions

2006- 2010 : gérant de PIMCO SARL : conseils fusion acquisition

1994 -2005 : Directeur général de EEM (Electricité et Eaux de Madagascar) , société d'investissement

1993 : Directeur général délégué de Marceau Investissement

1988 -1992 : Directeur puis Directeur général d'EURIS

1987 : Directeur à la Banque Duménil Leblé

1986 : Directeur général de la holding du groupe SOPHA

1982-1985 : Rapporteur au Comité Interministériel de Restructuration Industrielle (CIRI)

1980 -1981 : Chargé de mission à la Direction Economique Extérieure du Ministère des Finances (DREE)

1975-1979 : attaché de direction puis Fondé de pouvoirs à la banque Française du Commerce Extérieur (BFCE)

Formation : INSEAD /Sciences PO/ Licence Sciences économiques/ESC Reims.



Informations sur M. Christophe Deshayes, candidat au mandat d'administrateur :

M. Christophe Deshayes, 53 ans, de nationalité française, est membre de l'Association RegroupementPPLOCAL qui regroupe plus d'un millier d'actionnaires individuels de SoLocal Group.

M. Christophe Deshayes est conférencier spécialiste de la transformation digitale et auteur de nombreux ouvrages sur cette matière. Président de la société Digital Matters. Depuis 1996, il intervient en qualité d'expert auprès de grandes entreprises et organisations publiques en France.

Actionnaire de SoLocal depuis 2011, il détient 6.000 actions. Il est l'un des membres fondateurs du RegroupementPPLOCAL.

Handwritten signature and initials in black ink, located in the bottom right corner of the page.

Informations sur de M. Benjamin Jayet, candidat au mandat d'administrateur :

Benjamin Jayet est un entrepreneur digital, il fonde en 2005 la société Gibmedia, devenue leader dans le secteur du paiement en ligne sur facture opérateur. Grâce au succès de cette start-up,

Benjamin Jayet crée BJ Invest, fonds d'investissement dédié au digital au sein duquel il rassemble, par acquisitions successives, 27 participations, en majorité des sociétés digitales ainsi que des sociétés spécialisées en acquisition d'audience web à la performance. Ces différentes opérations suivent une stratégie d'intégration verticale de la chaîne de valeur du paiement sur facture opérateur.

Benjamin Jayet a par ailleurs, diversifié ses investissements en prenant des participations significatives dans des spécialistes des solutions e-commerce et de gestion de la relation client, comme notamment Eloquant. Depuis 2015, BJ Invest se renforce dans le secteur des technologies de services de paiement en investissant dans HiPay et Trezor.

↖ ↗

Didier CALMELS
38 bis avenue George V
75008 Paris

65 ans
Marié – trois enfants

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

- 2013-2016 Actionnaire majoritaire et membre du Conseil de Surveillance du **Groupe DOUX / SOPRAT**.
- Depuis 1994 Fondateur, actionnaire majoritaire et président des sociétés du groupe financier **DEVELOPPEMENT ET PARTENARIAT « D&P »**.
- 1992 Président de la société **BOURGOIN MARCEAU DEVELOPPEMENT « BMD »**, créée conjointement avec **MARCEAU INVESTISSEMENTS** et **CIFAC LOIRE** (Groupe **CREDIT LYONNAIS**), spécialisée dans le conseil aux entreprises en difficulté et dans les activités financières.
- 1986 Président de la société de Conseils Juridiques **CALMELS MEILLE HARPILLARD et ASSOCIES**. Conseil spécialisé dans la reprise d'entreprises en difficulté et dans les activités financières.
- 1981 Syndic Judiciaire près le Tribunal de Commerce de Nanterre et les Tribunaux de Commerce de Saint-Denis et Saint-Pierre de l'île de la Réunion.
- Co-auteur en 1986, avec Bernard **MEILLE** et le **BUREAU FRANCIS LEFEBVRE**, d'un ouvrage intitulé « Le Redressement Judiciaire »
- Appelé en Consultation par la Chancellerie dans le cadre de l'élaboration du projet de Loi du 25 Janvier 1985 sur la réforme des entreprises en difficulté.

FORMATION

- 1976 Certificat professionnel de Syndic Judiciaire
- 1974 Licence de Droit « Mention Bien – Faculté de Droit de Paris Assas
Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat
Etudes Comptables Supérieures aux Arts et Métiers

DIVERS

- 2007/2009 Président de la Commission « Retournement » à l'AFIC
- 
- 

Gilles BRENIER
1 rue du Bisse du Roh
3963 Crans Montana

Né le:

25 décembre 1954
Célibataire

CURRICULUM VITAE

Références Professionnelles

- Ancien dirigeant d'un groupe français et anglais spécialisé dans le découpage et l'emboutissage pour les secteurs de l'automobile, l'emballage et la fourniture de bureaux.

Activités Professionnelles

Depuis 2005 :

- Gestionnaire de fortune en Suisse (statut indépendant).
- Actionnaire de différentes sociétés en Suisse opérant dans le cadre de l'assurance et de la digitalisation.

Emplois / Fonctions occupés chez Solocal

Néant

Nombre d'actions Solocal possédées

Au 17/11/2016 : 230 000 actions



Informations sur de M. Loïc de la Cochetière, candidat au mandat d'administrateur :

M. Loïc de la Cochetière, 65 ans, de nationalité française, est membre de l'Association RegroupementPPLOCAL qui regroupe plus d'un millier d'actionnaires individuels de SoLocal Group.

M. Loïc de la Cochetière, IEP Paris, DEA d'économetrie, a exercé pendant dix-huit ans diverses fonctions de direction générale et de redressement d'entreprises industrielles et de services dont la mutation et le redressement de l'Imprimerie Nationale (2003-2009). Ancien conseiller au cabinet d'Alain Madelin, Ministre de l'Industrie (1986-88), puis responsable au CIRI (Comité Interministériel de Restructuration Industrielle) pendant plus de 3 ans (1983-86).

Il détient 5.000 actions de Solocal Group



Informations sur de M. Philippe Besnard, candidat au mandat d'administrateur :

Philippe Besnard est co-fondateur de la société Quantum Advertising, l'un des principaux acteurs européens de la publicité native.

Ancien élève d'HEC, Philippe Besnard a commencé sa carrière en finance et conseil en stratégie, notamment au BCG. A partir des années 2000, Philippe Besnard a géré et développé les filiales digitales de groupes media anglo- saxons en France en en Europe, notamment pour le compte de Time Warner et de Specific Media, acquis depuis par Time Inc. Philippe Besnard a également dirigé en France le Groupe Laureate Education, spécialisé dans la formation continue, l'éducation supérieure et le eLearning.

Philippe Besnard est également un investisseur actif et de long terme dans les domaines des technologies digitales et du ecommerce, via sa société Pentagram Media.

Handwritten signature and a small mark.

Informations sur M. François-Xavier Barbier, candidat au mandat d'administrateur :

M. François-Xavier Barbier, 60 ans, de nationalité française, est le membre de l'Association RegroupementPPLOCAL qui regroupe plus d'un millier d'actionnaires individuels de SoLocal Group.

François Xavier Barbier, Ingénieur ParisTech & Gestion des Entreprises, ancien Vice président Europe d'une division d'ENPRO Industries (Groupe US) et président de la filiale française, a trente ans d'expérience de direction en France (Chevron, Air Liquide, US Filter, Emerson, Enpro).

Actionnaire historique et fidèle de Solocal, il détient avec son épouse 5 actions de Solocal Group.

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.